

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de mars,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 mars 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS.

Membres excusés : François CAROBBIO (pouvoir à Myriam FANGET), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Agathe DORMANT (pouvoir à Catherine THOINON), Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Membres absents : Pascale LARRAN, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET.

N° de l'acte : DEL.2023.03.16.04

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le conseil municipal,

- après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

- constatant que le compte administratif fait apparaître :
. un excédent de fonctionnement de 177 792,08 €
. un excédent d'investissement de 231 096,58 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A - Résultat de l'exercice : + 177 792,08 €

B - Résultat antérieur reporté : + 33 475,68 €

C - Résultat à affecter (A + B) : + **211 267,76 €**

D - Solde d'exécution d'investissement : + 231 096,58 €

Résultat antérieur reporté : - 342 151,23 €

- **111 054,65 €**

E - Solde des restes à réaliser : + 77 767,00 €

F - Besoin de financement : - 33 287,65 €

Affectation = C 211 267,76 €

Affectation en réserves R 1068 en invest. 33 287,65 €

Report en fonctionnement R 002 177 980,11 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

